

DERNIERE HEURE

instants. M. Glard en profite pour poser une première question :

— A quel moment avez-vous eu des doutes et des soupçons ?

— J'ai cru que l'affaire était bonne jusqu'au krach, et maintenant encore, je ne sais pas ce que vous pouvez me reprocher.

Qu'il est question de M. Herriot

« Voulez-vous encore une preuve de ma bonne foi ? Le 27 octobre, la veille de l'inauguration du monument de M. Emile Combes, à Poas, j'ai demandé une entrevue à M. Herriot. Des bruits circulaient.

« Sevez-vous quelque chose, avez-vous entendu dire quoi que ce soit ? ai-je demandé au ministre.

« Non ! me répondit-il. « Me l'avez-vous dit ? Et M. Herriot a dit : « Je vous le jure, si j'apprends quelque chose, je vous le tiendrai au courant. »

« A partir de ce moment, les attaques commencent à se faire plus violentes : c'est d'abord M. Herriot qui déclare que c'est dans les représentants des feuilles de scandale. La rumeur se précise encore dès le début de novembre ; mais, pendant ce temps, j'avais à m'occuper de l'organisation du journal. Un jour, vous m'avez dit que je ne suis en rien occupé de la question financière. Je n'avais aucun droit de regard sur la publicité.

Et le fameux million

Un nouveau repos. L'infirmité fait respirer à M. Audibert de l'Éther et M. Glard demande :

« Mme Hanau était chez vous le dimanche 2 décembre, elle avait déjeuné chez M. Dumay. Elle a déclaré que c'est dans le trajet qui sépare le boulevard Saint-Michel de la Place de l'Étoile qu'elle a versé un million. Vous n'avez rien dit de cela au moment où elle est venue chez vous ?

M. Audibert. — Non, je sais quelle est partie avec Annan au moment où ils avaient versé ce million. Mais elle n'est pas venue chez moi, elle est allée chez M. Glard.

M. Glard. — Est-il exact que vous ayez eu une conversation le 1^{er} décembre avec M. de Marillac, rédacteur en chef du « Journal » ?

M. Audibert. — Je lui ai rendu visite le 1^{er} décembre. Je voulais protester contre les attaques dont nous étions l'objet. M. de Marillac me répondit que je pourrais voir M. Monthou à 15 h. 30. Je n'ai pu rencontrer celui-ci, mais le rédacteur en chef du « Journal » m'a promis de dégarer les trois journaux. Et il a ajouté : « L'ami du Peuple » a déclenché l'attaque, nous ne pouvons pas marcher.

Le carnet de la « Présidente »

L'interrogatoire durait déjà depuis près de deux heures, pourtant M. Glard voulait poser une dernière question :

« Comment avez-vous pu dire au sujet du krach de M. Hanau qu'il avait écrit les noms de parlementaires et qu'il avait écrit dans des explications sur le document que M. Gillet est allé chercher à la « Gazette du Peuple » dans la nuit du 2 au 3 décembre ?

M. Audibert. — Ce soir-là M. Hanan et M. Gillet étaient chez moi. Depuis un certain temps M. Hanan voulait faire faire une expertise officieuse. Elle se préoccupait de savoir si elle retrouverait le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'un expert-comptable. Elle avait noté ces renseignements sur un bloc-notes laissé dans son bureau, rue de Provence.

« J'ai écrit en ma possession un numéro de téléphone datant de 1928. M. Hanan prit M. Gillet de se rendre dans son bureau, celui-ci prit sa voiture. Arrivé au boulevard, il trouva les renseignements et, de rez-de-chaussée, de l'immeuble, il téléphona à l'adresse demandée.

« J'ai écrit qu'il n'y avait pas de renseignements sur M. Hanan, mais j'ai écrit que M. Gillet avait écrit dans la nuit du 2 au 3 décembre.

« Les renseignements fournis par M. Audibert confirment ceux recueillis par la police dans la soirée du 2 au 3 décembre, avait dit M. Glard, en terminant son interrogatoire.

La confrontation de M. Audibert avec M. Gillet...

« Une fois que les nouvelles questions de M. Glard ont été posées, M. Audibert a été confronté avec M. Gillet.

M. Gillet a confirmé presque complètement les déclarations que venait de faire M. Audibert sur le document qui avait été chargé d'aller chercher à la « Gazette du Peuple » dans la nuit du 2 au 3 décembre.

« Je ne me rappelle plus si l'adresse était inscrite sur une feuille volante, ou sur un bloc se trouvant sur le bureau ou ayant été placée dans un sous-crayon.

« Les questions se sont posées dans la nuit du 2 au 3 décembre. M. Gillet a dit qu'il n'y avait pas de renseignements sur M. Hanan, mais j'ai écrit que M. Gillet avait écrit dans la nuit du 2 au 3 décembre.

« La confrontation de M. Gillet et M. Audibert était terminée. Le premier regarda le fax qui l'avait amené et fut recouvert à la prison de la Santé, pendant que Minoux Aman était mis en présence de l'ancien directeur de l'« Intermédiaire ».

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

« M. Hanan avait dit qu'il n'était pas juge d'instruction.

tion et qu'il n'aurait pas de question à poser.

M. Glard. — Votre mémoire sera annexé au procès-verbal ; répondez seulement aux questions que je vais vous poser :

— Est-ce que M. Hanan vous a versé un million ?

« Amar après avoir maintenu qu'il n'avait pas reçu cette somme a donné la version suivante :

« Faut-il préciser, m'aurait dit M. Hanan, le moment d'un million aux yeux de M. Monthou et, à la dernière minute, vous direz que vous n'avez pas cette somme, mais un chèque de 200.000 fr. et vous ajoutez que le reste du million sera versé en plusieurs échéances successives. Donnez votre confiance. »

« Lorsque j'ai été interrogé pour la première fois je n'ai pas dit complètement la vérité ; je vous ai bien parlé d'un chèque de 200.000 fr. mais M. Hanan m'avait dit, en réalité, il s'agissait d'un chèque de 200.000 francs tiré sur une banque de Boulogne qu'elle m'a remis dans sa voiture le dimanche 2 décembre, alors que je prenais congé de la place de l'Étoile. J'ai restitué ce chèque à M. Hanan le dimanche soir en présence de M. Audibert.

« Interrogé sur ce fait par M. Glard, M. Audibert a répondu :

« Je ne me rappelle pas cette histoire. Je ne dis pas que ce ne soit pas vrai. Je n'en ai aucun souvenir.

« Amar, qui quelques instants plus tôt, prenait à partie M. Audibert, ajoutait à ce moment : « M. Audibert n'est pour rien dans toutes ces histoires. »

« La dixième interrogation était terminée. M. Audibert fut reconduit dans sa cellule pendant qu'Amar regardait la Santé.

M. Glard va faire rechercher s'il demeure à cet endroit le chèque de 200.000 fr. tiré par Mme Hanan. Il recueillera notamment les renseignements sur la façon dont ce chèque a été approvisionné, et la date, sur la personne qui l'a touché et la date à laquelle il a été touché.

L'incident Alfred Dominique-Gaston Vidal

Le « Journal » publie la note suivante :

« M. Dominique, défenseur de M. Hanan, interviendra sur les déclarations faites la veille par M. Gaston Vidal, s'est borné à déclarer que les décrets de la défense n'imposent l'obligation de rien ajouter au démenti déjà opposé par moi aux propos qui m'ont été prêtés, démenti qui demeure entier. »

« Notre collaborateur, M. Gaston Vidal, a qui nous avons soumis cette note, répond :

« Je maintiens la formule elliptique, à l'exception d'un mot, « l'Autonoble », où la conversation se borne à des mots sans suite ainsi qu'à de brefs hochements de tête ou à de simples signes de main. Voilà l'avis, où le roulement du moteur contraindra les occupants à ne pas d'un haut parler s'ils désirent éviter leurs impressions. »

Pourtant, où irions-nous de ce train ?

« Les français, qui demeurent la langue propre de la conversation, a prouvé, l'autre jour encore, au Congrès de la langue internationale d'Oslo, qu'il était le plus propice à l'établissement de considérations scientifiques et des conceptions multiples de l'intelligence humaine.

« Un siècle et demi après que Rivaroli remporta un concours ouvert à l'Académie de Berlin (1753) le premier prix sur Discours sur l'importance de la langue française, la primauté de notre langue continue à s'affirmer encore dans le champ de la pensée, bien qu'il ne soit plus officiellement consacré par la diplomatie.

« Notre parler reste donc pur de tous les attraits de la force, de la clarté et du génie. Abandonnons-nous devant les conquêtes abéssantes de la machine, que beaucoup de nos contemporains s'imposent pour se faire entendre en domestique pour une partie pour d'éphémères jouissances ? Dans beaucoup de langues, dans quelques cercles déjà à l'occasion de certaines soirées, on substitue trop aisément au charme des entretiens le soliloque mécanique de la diffusion verbale, de l'information télégraphique ou de la musique de série... »

« Certes, il ne saurait être dans une critique la moindre forme de haine à l'égard des commodités artistiques et des documentations alertes issues du progrès. Mais comment pourraient-elles prétendre, sans apparaître affreusement notre existence morale, à en accaparer les loisirs, à en remplacer les charmes hérités, à en transformer toute l'atmosphère de simplicité, de franchise, d'originalité et d'abandon ? »

« Devra-t-on mettre en épigraphe à la société de notre temps cette parole de Sterne, qui proude une signification d'ironie errant : « La conversation est un commerce ; si vous y entrez sans fonds, le commerce ne peut avoir lieu. » Or, il semble bien que ce genre de commerce, pour reprendre le terme, tombe en grande décadence. Ainsi, notre époque de fraternité prétentieuse voit-elle de plus en plus décroître les rapports quotidiens qui aident les hommes à se comprendre, à discerner davantage leurs faiblesses, à mieux comparer leurs qualités et leurs défauts !

« Jules Lemaitre respirait, dans la conversation, le principe même et la manifestation de notre civilisation nationale. Ce serait une tristesse trop opprimente que de nous laisser égaler ce renoncement à ce qui fut pour nous, au fond, le plus précieux de nos biens et de nos destinées. »

« Jean BERTHOUDIN. »

LE RÉGLEMENT DE LA DETTE ALLEMANDE

Paris, 9 janvier. — La Commission des réparations se réunira demain à 10 h. 30, pour procéder à la nomination des experts désignés par les gouvernements de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon, en vue de résoudre, d'une façon définitive et durable, le problème des réparations.

Les experts allemands

Berlin, 9 janvier. — Le Gouvernement d'Empire a nommé membres de la Commission d'Experts financiers indépendants chargés d'établir les propositions en vue d'un règlement complet et définitif du problème des réparations : MM. Schacht, président de la Reichsbank et Vogler, directeur général. MM. Melchior, banquier et Castl, directeur du Syndicat d'Empire de l'industrie allemande, ont été nommés experts suppléants.

LE FROID FAIT DES VICTIMES AUX ETATS-UNIS

London, 9 janvier. — On mande de New-York qu'une vague de froid intense, venue de Middle-West, avance vers l'Est. Elle a causé vingt morts à Moorhead, dans le Minnesota.

« Vous voyez, a dit tout bas Marie-Jeanne à Patrick, c'est quelle différence entre lui et les jouisseurs de la bourgeoisie, comme ce Dréard. »

« De son doigt levé, elle montrait l'avocat dont la mine respirait la force sauté d'une vie de bien-être et d'opulente aisance.

« — Oul, a continué-t-elle, a nous avons des considérations sur ses mœurs. C'est un abominable hypocrite. Ça vit sur le pied de cent cinquante mille francs de rentes et ça prétend aimer le peuple. »

« — Et il n'a tout de même pas assassiné, » répondit Patrick.

« — Et qu'est-ce qu'il va donc faire demain, sinon une tentative d'assassinat, en demandant cette tête ? Nous sommes renseignés sur cela aussi. Le vrai régulateur, ce n'est pas l'avocat général qui le prononcera, c'est lui, sous le prétexte de demander des dommages et intérêts pour la veuve du pauvre garçon d'hôtel.

« Il ne cache pas son espoir d'agir sur les jurés si puissamment que le verdict ne fasse pas doute et si l'assassinat, un de ses collègues du Palais-Bourbon se rappor-tent que le plus grand service à rendre au socialisme, c'est de faire en son nom une guerre à mort aux communistes. Oh ! il est aussi intelligent qu'éloquent, le bandit ! Il discute

Faudra-t-il dire adieu à la conversation ?

Un journal de Londres, le Daily Mirror, déplorait récemment le déclin de la conversation, qu'un de ses collaborateurs a particulièrement constaté en France — fait d'autant plus déplorable et significatif que notre pays rayonne longtemps dans ce domaine de la culture, de la culture, de la culture et de l'esprit !

« C'en est fini, disait notre confrère britannique, des causeries aimables et divertissantes. L'âge est aux phrases brèves et presque aux onomatopées. Révoilà le temps où les gens avaient le souci de meubler leur cerveau d'un art approprié. Bêtes et de les exprimer d'une façon élégante et pour le moins correcte ! »

« Lors même que les gens nourrissent certaines idées, ils les conservent par devers eux et se servent d'un vocabulaire dont les mots ne sauraient figurer dans le Dictionnaire de la langue française. »

« Et le rédacteur du Daily Mirror rappelait avec humour, mais aussi avec une pointe d'attendrissement, l'époque où, causeur étincelant, Coleridge, rencontrant son vieux camarade d'école Lamb, l'entreprenait avec un si intarissable virtuosité verbale, en le retenant par le bouton de son habit, que le contour, discrètement, se transformait en Anclertery, poète continuer seul son merveilleux discours pour le seul plaisir de parler... »

« Sur quel reporter la responsabilité de la lacunes et du négligé actuels ? Le machinisme de la vie moderne... Le bruit de la rue et celui des maisons envahies par la sonorité des pavillons parlants... Le téléphone, qui accoutume et entraîne à la formule elliptique, à l'expression synthétique... L'automobile, où la conversation se borne à des mots sans suite ainsi qu'à de brefs hochements de tête ou à de simples signes de main... Voilà l'avis, où le roulement du moteur contraindra les occupants à ne pas d'un haut parler s'ils désirent éviter leurs impressions. »

Pourtant, où irions-nous de ce train ?

« Les français, qui demeurent la langue propre de la conversation, a prouvé, l'autre jour encore, au Congrès de la langue internationale d'Oslo, qu'il était le plus propice à l'établissement de considérations scientifiques et des conceptions multiples de l'intelligence humaine.

« Un siècle et demi après que Rivaroli remporta un concours ouvert à l'Académie de Berlin (1753) le premier prix sur Discours sur l'importance de la langue française, la primauté de notre langue continue à s'affirmer encore dans le champ de la pensée, bien qu'il ne soit plus officiellement consacré par la diplomatie.

« Notre parler reste donc pur de tous les attraits de la force, de la clarté et du génie. Abandonnons-nous devant les conquêtes abéssantes de la machine, que beaucoup de nos contemporains s'imposent pour se faire entendre en domestique pour une partie pour d'éphémères jouissances ? Dans beaucoup de langues, dans quelques cercles déjà à l'occasion de certaines soirées, on substitue trop aisément au charme des entretiens le soliloque mécanique de la diffusion verbale, de l'information télégraphique ou de la musique de série... »

« Certes, il ne saurait être dans une critique la moindre forme de haine à l'égard des commodités artistiques et des documentations alertes issues du progrès. Mais comment pourraient-elles prétendre, sans apparaître affreusement notre existence morale, à en accaparer les loisirs, à en remplacer les charmes hérités, à en transformer toute l'atmosphère de simplicité, de franchise, d'originalité et d'abandon ? »

« Devra-t-on mettre en épigraphe à la société de notre temps cette parole de Sterne, qui proude une signification d'ironie errant : « La conversation est un commerce ; si vous y entrez sans fonds, le commerce ne peut avoir lieu. » Or, il semble bien que ce genre de commerce, pour reprendre le terme, tombe en grande décadence. Ainsi, notre époque de fraternité prétentieuse voit-elle de plus en plus décroître les rapports quotidiens qui aident les hommes à se comprendre, à discerner davantage leurs faiblesses, à mieux comparer leurs qualités et leurs défauts !

« Jules Lemaitre respirait, dans la conversation, le principe même et la manifestation de notre civilisation nationale. Ce serait une tristesse trop opprimente que de nous laisser égaler ce renoncement à ce qui fut pour nous, au fond, le plus précieux de nos biens et de nos destinées. »

« Jean BERTHOUDIN. »

LE RÉGLEMENT DE LA DETTE ALLEMANDE

Paris, 9 janvier. — La Commission des réparations se réunira demain à 10 h. 30, pour procéder à la nomination des experts désignés par les gouvernements de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon, en vue de résoudre, d'une façon définitive et durable, le problème des réparations.

Les experts allemands

Berlin, 9 janvier. — Le Gouvernement d'Empire a nommé membres de la Commission d'Experts financiers indépendants chargés d'établir les propositions en vue d'un règlement complet et définitif du problème des réparations : MM. Schacht, président de la Reichsbank et Vogler, directeur général. MM. Melchior, banquier et Castl, directeur du Syndicat d'Empire de l'industrie allemande, ont été nommés experts suppléants.

LE FROID FAIT DES VICTIMES AUX ETATS-UNIS

London, 9 janvier. — On mande de New-York qu'une vague de froid intense, venue de Middle-West, avance vers l'Est. Elle a causé vingt morts à Moorhead, dans le Minnesota.

Les obsèques du grand-duc Nicolas à Cannes

Cannes, 9 janvier. — Ce matin, en l'église russe de Cannes, ont été célébrées les obsèques du grand-duc Nicolas. Le Gouvernement français a représenté par le maréchal Pétain, accompagné par le général Marguin, le général Duchesne et le général Besson ; M. Benedetto, préfet des Alpes-Maritimes ; l'amiral Morono, représentant la famille royale d'Italie ; M. Mario Piniou, consul d'Espagne à Marseille, représentant le roi d'Espagne. Le corps a été laissé provisoirement dans l'église russe de Cannes.

Un service funèbre à l'église russe de Paris

Paris, 9 janvier. — A 11 h. ce matin, en l'église russe de la rue Darn, le métropolitain orthodoxe bulgare a célébré selon le rite slave une messe pour le repos de l'âme du grand-duc Nicolas dont les obsèques ont lieu à Cannes aujourd'hui.

Le général Lasso, chef de la maison militaire du président de la République, avait pris place au premier rang de l'assistance outre MM. Painlevé et Leygues et les représentants de MM. Poincaré et Briand.

De nombreuses légations étaient représentées par leurs chefs de mission. Le général Niessel qui avait été en relations avec le défunt assistait à la cérémonie.

L'oraison funèbre a été prononcée par l'archevêque orthodoxe bulgare en Europe occidentale et a rapproché deux figures militaires de l'ancien régime russe, le grand-duc Nicolas et le général Wrangel, tous deux disparus à quelques mois d'intervalle. Il a terminé par des paroles d'espoir, affirmant sa foi dans la résurrection de la Russie.

Un grand nombre d'émigrés russes et notamment des officiers de l'ancien régime, en uniforme, assistaient à cette cérémonie.

Un vicomte anglais, socialiste, distribue sa fortune aux pauvres

London, 9 janvier. — Le vicomte Ennismore, 22 ans, fils aîné du comte de Listowel et héritier du titre, est socialiste. Ce n'est d'ailleurs pas un radicalisme en Angleterre, où plusieurs héritiers de nos illustres, tels que le fils de M. Baldwin, professeur des théories socialistes.

Mais le vicomte Ennismore entend (ce qui est plus rare) mettre ses théories en action. Aussi a-t-il décidé de renoncer le jour même à sa fortune et de se faire épouser par une jeune fille de sa famille, M. William Francis Harp. Il ne s'est réservé pour vivre qu'un revenu de trois livres sterling par semaine.

Lord-Lord Ennismore a fondé une société anonyme dont le but est de permettre aux riches socialistes de se défaire de leurs biens et de distribuer leur fortune aux pauvres. On dit qu'il a trouvé quelques émules qui s'efforcent d'imiter son exemple. M. Oswald Mosley, centre de feu Lord Curzon.



Une sanglante bagarre au Japon

Osaka, 9 janvier. — Des milliers d'habitants des villages de la région de Gifu se sont réunis à la suite du désaccord avec le gouverneur de cette région relativement à la question de la digue du fleuve Sakakawa, qui en grande élévation, ainsi que notre époque de fraternité prétentieuse voit-elle de plus en plus décroître les rapports quotidiens qui aident les hommes à se comprendre, à discerner davantage leurs faiblesses, à mieux comparer leurs qualités et leurs défauts !

« Jules Lemaitre respirait, dans la conversation, le principe même et la manifestation de notre civilisation nationale. Ce serait une tristesse trop opprimente que de nous laisser égaler ce renoncement à ce qui fut pour nous, au fond, le plus précieux de nos biens et de nos destinées. »

« Jean BERTHOUDIN. »

LE RÉGLEMENT DE LA DETTE ALLEMANDE

Paris, 9 janvier. — La Commission des réparations se réunira demain à 10 h. 30, pour procéder à la nomination des experts désignés par les gouvernements de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon, en vue de résoudre, d'une façon définitive et durable, le problème des réparations.

Les experts allemands

Berlin, 9 janvier. — Le Gouvernement d'Empire a nommé membres de la Commission d'Experts financiers indépendants chargés d'établir les propositions en vue d'un règlement complet et définitif du problème des réparations : MM. Schacht, président de la Reichsbank et Vogler, directeur général. MM. Melchior, banquier et Castl, directeur du Syndicat d'Empire de l'industrie allemande, ont été nommés experts suppléants.

LE FROID FAIT DES VICTIMES AUX ETATS-UNIS

London, 9 janvier. — On mande de New-York qu'une vague de froid intense, venue de Middle-West, avance vers l'Est. Elle a causé vingt morts à Moorhead, dans le Minnesota.

« Vous voyez, a dit tout bas Marie-Jeanne à Patrick, c'est quelle différence entre lui et les jouisseurs de la bourgeoisie, comme ce Dréard. »

« De son doigt levé, elle montrait l'avocat dont la mine respirait la force sauté d'une vie de bien-être et d'opulente aisance.

« — Oul, a continué-t-elle, a nous avons des considérations sur ses mœurs. C'est un abominable hypocrite. Ça vit sur le pied de cent cinquante mille francs de rentes et ça prétend aimer le peuple. »

« — Et il n'a tout de même pas assassiné, » répondit Patrick.

« — Et qu'est-ce qu'il va donc faire demain, sinon une tentative d'assassinat, en demandant cette tête ? Nous sommes renseignés sur cela aussi. Le vrai régulateur, ce n'est pas l'avocat général qui le prononcera, c'est lui, sous le prétexte de demander des dommages et intérêts pour la veuve du pauvre garçon d'hôtel.

« Il ne cache pas son espoir d'agir sur les jurés si puissamment que le verdict ne fasse pas doute et si l'assassinat, un de ses collègues du Palais-Bourbon se rappor-tent que le plus grand service à rendre au socialisme, c'est de faire en son nom une guerre à mort aux communistes. Oh ! il est aussi intelligent qu'éloquent, le bandit ! Il discute

LE PROCHAIN DEBAT POLITIQUE

L'attitude des députés du parti républicain socialiste et socialiste français

Le groupe du parti républicain socialiste et socialiste français de la Chambre, qui comprend douze membres, a délibéré cet après-midi, sur la situation politique et a adopté la motion suivante :

« Le groupe, rappelant ses décisions antérieures, persiste à ne vouloir accorder sa confiance qu'à un gouvernement composé exclusivement de républicains résolus à pratiquer une politique de réformes démocratiques. »

A l'issue de la réunion du groupe, M. Frédéric Bernet a déposé une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement.

La Commission de législation civile de la Chambre examine le projet de loi sur les loyers

Paris, 9 janvier. — La Commission de législation civile et criminelle de la Chambre s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. André Hesse, a continué l'examen du projet de loi sur les loyers. Elle a entendu l'exposé de son rapporteur, M. Alcide Delmont, sur les articles qui sont venus en discussion.

L'article 1^{er} reproduisant le texte de la loi de 1928, a été adopté.

Pour l'article 2, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 3, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 4, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 5, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 6, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 7, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 8, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 9, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 10, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 11, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 12, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 13, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 14, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 15, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 16, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.

Pour l'article 17, le texte de la loi de 1928 a été maintenu avec cette seule modification que les prorogations seront accordées à tous ceux qui seront en possession des lieux au 31 mars 1929 et jusqu'au 31 avril 1930.